



## Demande de renseignement sur la carte d'agent de sécurité

Par **milou31**, le **02/02/2013** à **19:55**

Bonjour

Suite à une formation d'agent de sécurité que j'ai effectué à CABRIES plan de campagne a Marseille.

J'ai envoyé mon dossier au cnaps de Marseille.

Pour qu'il étudie mon dossier, je l'ai appelé pour, savoir le suivi de mon dossier et il m'a répondu qu'il.

Faisait une enquête morale.

Seulement je me suis fait expulsé par la police en 2008.

Car je n'avais pas mes papiers.

Actuellement j'ai mes papiers.

Peut-il me refuser ma carte professionnel d'agent de sécurité?

Cordialement.

Par **amajuris**, le **02/02/2013** à **20:19**

bsr,

effectivement vos antécédents relatifs à votre séjour irrégulier en France peut être un élément défavorable à l'octroi de votre carte professionnelle d'agent de sécurité car je suppose que les candidats sont nombreux et qu'il est de la responsabilité du cnaps de ne pas délivrer cette carte sans s'assurer de la moralité du candidat ainsi que de son passé judiciaire.

cdt

